



Vérification des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur et moyens d'accès

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif de connaître la réglementation relative aux vérifications des équipements de travaux en hauteur. De connaître l'utilisation conforme et adapté des différents EPI et EPC (Equipement de protection individuel et Collectif) et d'en connaître les différentes vérifications et entretiens.

Prérequis

Vos chaussures de sécurité indispensables pour participer à la session de formation.

Être âgé de plus de 18 ans.

Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

Nous recommandons d'avoir suivi une formation à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur pour mieux appréhender l'utilisation des équipements

Type public

Toute personne appelée à réaliser d'une façon permanente ou occasionnelle l'état de conservation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur et les moyens d'accès

Organisation

Effectif : 5 à 10 personnes.

Nous privilégions la formation directement dans votre établissement pour adapter la formation à vos besoins. En salle de formation adapté en cas de formation inter-entreprise.

Moyens pédagogiques

Vidéoprojecteur / écran

Harnais / point d'ancrage / anneaux d'ancrage / ligne de vie / moyens d'accès.

Pédagogie

Alternance théorique et pratique.

Mise en situation.

Echange et partage entre stagiaire et animateur.



Evaluation

Evaluation en situation et QCM.

Contenu

- Vérifier l'état de conservation des EPI selon un protocole de vérification basé sur les notices techniques des fabricants.
 - Inspecter les équipements parmi les suivants (exemples d'équipements) :
 - Harnais antichute (NF EN 361)
 - Harnais complet
 - Anneaux de sangle (dispositifs d'ancrage NF EN 795 B)
 - Longe antichute (NF EN 355)
 - Longe de maintien au poste de travail (NF EN 358)
 - Longe de retenue (NF EN 354)
 - Antichute à rappel automatique de moins de 6 m (NF EN 360)
 - Antichute mobile sur "corde" (NF EN 353-2)
 - Connecteur, mousqueton (NF EN 362)
 - Echelles NF EN 131-1 et NF EN 131-2
 - Echelles articulées NF EN 131-4
 - Plates-formes de travail EN 131-7
 - Echelles portables à plate-forme de travail intégrée NF E85-211
 - Escabeaux NF EN 14183
 - Plates-formes individuelles roulantes NF P93-352 et NF P93-353
 - Echelles pour les travaux sous tension EN 61478

Contrôle des moyens d'accès

- Examiner les moyens d'accès utilisés, comme les échelles, échafaudages, systèmes de ligne de vie, et tout autre dispositif permettant l'accès en hauteur, conformément aux normes et réglementations en vigueur.

Établissement d'un rapport

- Rédiger un rapport de vérification détaillé incluant les constats, anomalies détectées et recommandations éventuelles.

Attribution

Une attestation de formation individuelle pour chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Modalité

Durée : 7h

Prix : Nous consulter

* (source CNAMTS).